

PROTOCOLE DE MADRID
ACHÈVEMENT DE L'EXAMEN D'OFFICE
- SITUATION PROVISOIRE DE LA MARQUE -
Règle 18bis.1)a)

Références de la notification : 5156/2017/OAPI/DG/DGA/DPI/SSD/Madrid

I. Office qui envoie la déclaration:

Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

B.P. 887, Yaoundé - Cameroun

Tél : 00 237 222 20 57 00

e-mail: oapi@oapi.int

site web: www.oapi.int

II. Numéro et date de l'enregistrement international : 1289123 du 17/09/2015

III. Numéro et date de l'enregistrement à l'OAPI : 87992 du 29/04/2016

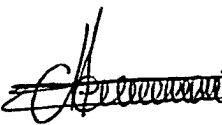
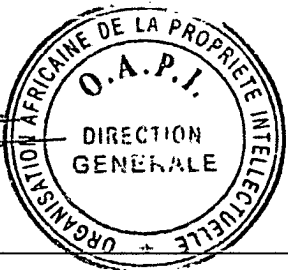
IV. Reproduction de la marque :



V. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :

KERTEN

221-223 Lower Rathmines Road, Rathmines Dublin 6, Ireland (IE)

VI. Une notification de refus provisoire n'a pas été communiquée par l'Office (règle 18bis.1).a)
VII. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés sous réserve d'une éventuelle opposition. <i>Le présent enregistrement produit ses effets dans chacun des dix-sept (17) Etats membres de l'Organisation, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.</i>
VIII. Informations relatives à la suite de la procédure a) Date à laquelle le délai d'opposition commence : 30/05/2017 b) Date à laquelle le délai d'opposition prend fin : 30/11/2017 c) En cas d'opposition, l'assistance d'un mandataire local est obligatoire (voir liste des mandataires agréés sur le site internet de l'OAPI à l'adresse www.oapi.int)
IX. Signature et sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : <i>P. Le Directeur général de l'OAPI et par délégation Le Directeur du Département de la protection de la propriété industrielle</i>  <u>Memassi Dosso</u> 
X. Date : Yaoundé, le 26/05/2017